

Condé-sur-Sarthe : tout s'explique, on n'a pas le droit de fouiller les visiteurs des prisons !

écrit par Christine Tasin | 6 mars 2019



Depuis le temps qu'on se demandait comment téléphones portables et armes entraient en masse dans nos prisons dont on nous disait qu'elles étaient pourtant sécurisées...

Il a fallu que deux des leurs soient blessés et marqués à vie, physiquement et psychologiquement pour qu'un syndicat de gardiens de prison mange le morceau, justifiant l'une des 5 fautes que l'on peut reprocher à l'administration, donc à Belloubet, donc à Macron :

<http://resistancerepublicaine.com/2019/03/06/conde-sur-sarthe-les-5-graves-fautes-de-ladministration-penitentiaire/>

Et voilà la confirmation de notre conclusion dans le même article. L'obstination de nos dirigeants à vouloir privilégier les "droits" des racailles et autres assassins aboutit à l'assassinat des nôtres. Une paille...

5 fautes qui ont failli coûter la vie à deux gardiens de prison.

5 fautes commises sans doute au nom des « droits des détenus ».

5 fautes commises parce que, depuis des lustres, en France – mais c'est pareil dans toute l'Europe occidentale- des forces obscures mais efficaces inversent les valeurs et protègent d'une façon éhontée les salauds et les terroristes.

Le principe de précaution d'existe plus. Parce que nos élites européistes se foutent de l'ancien monde et des peuples autochtones.

Pendant ce temps, c'est le *Bastion Social*, qui n'a jamais tué quiconque, qui a juste privilégié les SDF français aux dépens des autres (et qui rend coup pour coup aux antifas et autres Black Blocs) dont Macron annonce la dissolution en pleine affaire Finkielkraut. Finkielkraut lui-même avait pourtant été clair, identifiant l'islam-islamisme comme unique responsable de l'antisémitisme.

Ce qui s'est passé hier à Condé-sur-Sarthe n'est que la suite logique de toute cette inversion des valeurs et des priorités.

Prison de Condé-sur-Sarthe : une "palpation sur les visiteurs" n'est pas autorisée "sans leur accord"

"Le couteau est rentré très facilement" dans la prison, affirme Yoan Karar, secrétaire général adjoint du Syndicat National Pénitentiaire FO.

La ministre de la Justice, Nicole Belloubet a demandé mardi 5 mars que le rapport de l'Inspection Générale de la Justice sur [l'agression de deux surveillants de la prison de Condé-sur-Sarthe](#) (Orne) par un détenu radicalisé lui soit remis dans un mois. La ministre veut "*comprendre précisément*" comment un couteau en céramique a pu être introduit dans la prison et "*comment est-ce que ça n'a pas été repéré*".

"Le portique n'a pas sonné"

Si la présence du couteau n'a pas été détectée, c'est parce que "*la céramique n'est*

pas détectable dès l'instant où on rentre en prison. Les visiteurs passent par un portique qui ne mesure que la masse métallique. La céramique n'en contient pas donc ça ne sonne pas", a expliqué Yoan Karar, secrétaire général adjoint du Syndicat National Pénitentiaire Force ouvrière sur franceinfo.

"Légalement, un personnel de surveillance n'a pas le droit de procéder à une palpation sur les visiteurs sans leur accord. Donc, comme le portique n'a pas sonné, il n'y avait pas lieu de faire cette palpation de sécurité supplémentaire, donc le couteau est rentré très facilement," détaille le syndicaliste.

En effet, [l'article 57 de la loi pénitentiaire](#) n'autorise les "fouilles intégrales que si les fouilles par palpation ou l'utilisation des moyens de détection électronique sont insuffisantes."

Mais pour Yoan Karar, la fouille devrait "clairement" être systématique en période de menace terroriste, dit-il. Et il regrette que ce ne soit pas prévu par la loi : "L'article 57 de la loi pénitentiaire nous interdit les fouilles systématiques sur les détenus et la fouille sur les visiteurs n'est pas réglée non plus sur le plan législatif. Ce simple geste [de fouille] nous permet d'assurer la sécurité mais ne nous est pas permis sur le plan légal."

Le syndicat appelle à bloquer les prisons

Les deux surveillants blessés sont eux encore hospitalisés. "Ils seront marqués à vie tant sur le plan physique que psychologique", assure Yoan Karar. "Les prochaines heures et les prochains jours vont être très durs pour eux."

Le Syndicat National Pénitentiaire Force ouvrière [appelle à un mouvement de blocage total des tous les établissements](#) mercredi 6 mars. "Le mouvement est en train de prendre aussi fortement que l'année dernière. Nous refusons tout accès dans les établissements pénitentiaires. Je pense qu'on va se diriger vers les 70% à 80% d'établissements qui vont agir ce matin."

https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/agression-dans-une-prison-de-l-orne/prison-de-conde-sur-sarthe-une-palpation-sur-les-visiteurs-n-est-pas-autorisee-sans-leur-accord_3220215.html?fbclid=IwAR3TU7Mo5LudAhcX4xcZ9J3wpGnDe98JhMw3tm8BPL9xt0mQ0m26Bl9GdnE